

L'été à Ladoumègue

Organisateurs : Michel Clerget, Laurent Mouly, An Tran, Hélène Desforges

Contact : Voir rubrique "kifaikoi" sur le site web

Du lundi 6 juillet 2020 au lundi 31 août 2020

Centre sportif Jules Ladoumègue : 37 rue des Petits Ponts, 75019 Paris (Tramway T3 Delphine Serig, ou RER E gare de Pantin)

La convention avec les clubs Cimes 19 (FSGT) et 19 Escalade (FFME), signée les années précédentes, n'est pas reconduite cette année du fait des conditions sanitaires. Cette sortie permet donc de grimper uniquement :

- le lundi soir de 17h30 à 20h.

Important : pour que la séance puisse avoir lieu, il est obligatoire que soit présent un référent.

Il est indispensable que chaque participant soit muni de l'étiquette du CAF attachée à son baudrier, dans laquelle est glissée une photocopie de sa licence et un numéro de téléphone à joindre en cas d'accident.

Niveau : 5b/c Les participants doivent être autonomes en salle (savoir grimper et assurer en tête, connaître l'assurage dynamique en cas de chute). Présence de nombreux dévers. Cette salle n'est pas adaptée à des débutants.

Nombre de places (organisateur compris) : 40

La participation à ce créneau est fixée à **10 €**.

La séance est conditionnée par la présence d'un référent. Nous vous invitons à consulter le tableau des référents, depuis le site et à vous inscrire.

Dispositions spéciales liées au COVID 19 pour la pratique de l'escalade à la salle Jules Ladoumègue

Règles et remarques générales

- ✓ Exceptionnellement cet été, il n'y a pas de partage de créneaux entre clubs (Cimes19 / 19Escalade / CAF)
- ✓ Pas plus de 40 personnes par créneau horaire au sein de l'espace escalade du gymnase
- ✓ Jules Ladoumègue
- ✓ Il n'y a pas d'accès aux vestiaires
- ✓ Pas de regroupements de plus de 10 personnes dans l'espace
- ✓ Les règles de bon comportement individuel (ci-après) doivent être observées pendant toute la durée de votre séance de grimpe
- ✓ Le non-respect de ces dispositions particulières pourrait entraîner une fermeture des créneaux.

Règles de bon comportement individuel

- ✓ Je ne circule pas pieds nus
- ✓ Je ne me mets pas torse nu
- ✓ Je n'utilise pas de magnésie sèche / volatile (uniquement la magnésie liquide avec un taux d'alcool $\geq 70\%$ est autorisée)
- ✓ Je respecte si possible une distance avec les autres personnes d'au moins 1.5m au sol (si possible)
- ✓ je ne peux pas, je porte mon masque)
- ✓ Je conserve une ligne de corde libre entre chaque grimpeur pour respecter la distanciation entre assureurs et aussi sur le mur (en effet, il est conseillé de respecter une distance de 5m avec les autres grimpeurs quand je suis sur le mur)
- ✓ Je ne mets pas la corde dans ma bouche, même si c'est tentant quand on doit clipper au taquet !
- ✓ Je me désinfecte les mains au gel hydro-alcoolique ou j'applique de la magnésie liquide avec un taux d'alcool $\geq 70\%$ sur les mains régulièrement (si possible au moins en arrivant et quittant une voie) et je respecte les règles sanitaires préconisées par les autorités (gestes barrières, éternuement dans le coude ...)